

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING LE VILLAGE VACANCES LE LAGON DE LA PREE ****

Règle Générale : Il concerne toutes les personnes présentes dans l'enceinte du Camping (y compris les animaux de compagnie) quel que soit le mode de réservation, d'hébergement de loisirs (Cottage ou Lodge) et/ou le nombre de nuitées sur le Camping. Dès 23h, le calme est de rigueur dans l'enceinte du Camping. Passé 1h du matin, il est strictement interdit de se balader dans le Camping, sauf pour accéder à son hébergement de loisirs. Le Terrain de pétanque dès Minuit, n'est plus accessible. Les jeunes (mineurs ou majeurs), durant la période de l'été (uniquement), pourront se réunir sur l'espace qui leur est dédié, entre minuit et 00h45, avec l'obligation de respecter le mobilier, de ne faire aucun bruit, d'avoir un comportement exemplaire et de retourner à son hébergement de loisirs dès 00h45 dans le calme. Toute personne mineure non accompagnée d'un parent, ne pourra en aucun cas sortir du camping, passé Minuit. En cas de non-respect de ces règles, la personne concernée, se verra rappeler à l'ordre dans un premier temps. En cas de récidive, une exclusion définitive du Camping pourra être notifiée par la direction, oralement et/ou par écrit. Le fait de séjourner sur le Camping, implique l'acceptation du règlement intérieur et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile principal. Tous les panneaux d'information et de réglementation doivent être strictement respectés.

Infraction(s) au Règlement Intérieur : Dans le cas où un client ou un visiteur du Camping perturberait, quel que soit le degré de gravité, le séjour des autres usagers, ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, dégraderait les infrastructures du Camping, serait nuisible pour de multiples raisons envers les clients ou le personnel du Camping (bruit, comportement à risque, règles sanitaires diverses etc...), le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit (en recommandé avec A/R si nécessaire), mettre soit en demeure ce dernier de cesser les troubles, soit de rompre le contrat liant le client ou le visiteur avec le Camping, impliquant l'obligation de quitter le Camping selon l'heure et la date notifiées exclusivement par le gestionnaire. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre avec résiliation immédiate du contrat de location.

Conditions d'Admission : Pour être admis à pénétrer, s'installer ou séjourner sur le Camping, il faut y être autorisé au préalable par le personnel de l'accueil ou le gestionnaire.

Ouverture du Bureau d'Accueil avec sa petite Épicerie de dépannage : Ouvert toute l'Année (horaires et jours d'ouvertures affichés en vitrine extérieure). Vous y trouverez tous les affichages obligatoires ainsi que les services et les prix des prestations du Camping, les possibilités de ravitaillement à proximité, les installations diverses sur le Camping pour les loisirs et les animations en journée mais aussi en soirée, les richesses touristiques de la région, les balades à pied et à vélo à faire et diverses adresses utiles pour passer d'agréables vacances découvertes, en toute tranquillité.

Mode de Réservation : Quel que soit le mode de réservation, les conditions générales de réservation et le présent règlement intérieur devront être respectés.

Formalités Préalables : Seules les personnes dont le nom figure sur le contrat de réservation seront acceptées. Toute personne supplémentaire sera acceptée selon le tarif en vigueur ou refusée (si les conditions d'admission ne sont pas réunies). En application de l'article R. 611-35V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment : le nom et prénom, la date et le lieu de naissance, la nationalité et le domicile habituel. Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

Mineurs : Non accompagnés d'un parent ou d'une personne majeure, le séjour, quel que soit le mode d'hébergement, est strictement interdit. Passé 1 heure du matin, il est interdit pour tous mineurs , d'errer dans le camping avec donc l'obligation de rentrer dans son hébergement de loisirs, et d'y rester.

Modalités d'Arrivée et de Départ : Elles sont indiquées au bureau d'accueil et précisées lors de votre réservation par l'envoi de nos conditions générales de réservation, mais aussi dès votre arrivée pour convenir de l'horaire de départ.

Redevances Locatives (hors taxe de séjour) : Elles sont indiquées à l'entrée du Camping (bureau d'accueil). Elles sont dues selon le nombre de nuits, semaines ou forfaits, passés sur le Camping au sein d'un Cottage ou d'un Lodge.

Taxe de Séjour : Elle est à régler pour tous les clients majeurs et par nuit passée. Le tarif en vigueur, définit par la CARO, est indiqué à l'accueil du Camping.

Parking Visiteur, Accès, Circulation et Stationnement au sein du Camping : Le parking d'entrée est réservé aux visiteurs du Camping venant séjourner en journée avec un véhicule exclusivement de 1^{ère} catégorie. Vitesse maximum autorisée 10 km/h. Ne peuvent circuler dans l'enceinte du Camping, que les véhicules appartenant aux clients y séjournant, préalablement déclarés et acceptés par le personnel de l'accueil. En cas de pluralité de véhicules, s'adresser préalablement à l'accueil pour connaître les conditions liées au parking visiteur et aux emplacements des Cottages et des Lodges. Le stationnement des véhicules sur les pelouses sont interdits , sauf certaines parcelles indiquées par le service accueil.

Il est strictement interdit de pénétrer dans l'enceinte du Camping (parking visiteurs inclus), avec une caravane, un bateau, un camion ou une camionnette. Les camping-cars sont interdits d'accès au parking visiteur et dans l'enceinte du Camping, sauf ceux de moins de 6,50 m appartenant exclusivement à un résident du Camping, propriétaire de son mobil home RML sur l'extension des Cottages du Golf, sachant qu'il est interdit d'y dormir à l'intérieur.

Le ou les véhicules de 1^{ère} catégorie autorisés, doivent être stationnés sur l'emplacement réservé à cet effet et ne doivent pas entraver la circulation, ni empêcher l'installation des nouveaux arrivants. Les emplacements autorisent 1 véhicule en priorité mais peuvent aller jusqu'à 3 véhicules selon leurs superficies et après accord obligatoire du personnel de l'accueil. Présence d'une barrière d'entrée automatique et

Le Village Vacances Le Lagon de la Prée **** - 305 rue du Petit Loir - 17450 Saint-Laurent de la Prée

Téléphone : 05.46.84.89.40 - Mail : contact@lagondelapree.com - Site internet : www.lagondelapree.com

Arrêté préfectoral par classement ATOUT FRANCE du 17 juin 2022 - Camping classé 4 étoiles - 199 emplacements Tourismes « grand confort caravanes »

RML et HLL - SAS PROSECAMP au capital de 15000 euros - RCS La Rochelle 531 460 913 - 2011 B 358 - APE 5530Z

d'un portillon avec digicodes (horaires affichés à l'accueil selon la période). La circulation dans l'enceinte du camping est interdite entre 21h ou 23h00 et 4h45, sauf en Juillet et Août, où la circulation est interdite entre 01h00 et 4h45.

Modalités d'Installation : Quel que soit le type d'hébergement, vous devrez vous installer (y compris votre matériel et votre véhicule) sur l'emplacement désigné par le personnel de l'accueil lors de votre arrivée. Votre véhicule doit obligatoirement être stationné sur l'emplacement désigné et en aucun cas sur un autre emplacement (même si celui-ci est inoccupé) ou espaces communs du Camping. Il est obligatoire de préciser lors de la réservation du Cottage ou du Lodge, la présence ou non d'une remorque ou autre « véhicule roulant » similaire, afin de l'autoriser ou non.

Accès à l'Emplacement et son Hébergement de Loisirs (Chalets, Cottage ou Lodge) : Le personnel de l'accueil ou le gestionnaire se réserve le droit de refuser l'accès à votre hébergement de loisirs, si toutes les conditions de réservation lors de votre arrivée ne sont pas conformes à vos déclarations initiales ou pour tout événement indépendant de sa volonté.

Les Hébergements de Loisirs (Chalets, Cottage ou Lodge) : Les Chalets, Cottages et les Lodges (Mobil Home RML ou Chalet HLL) ne doivent pas être occupés par un nombre supérieur au seuil maximum toléré par le fabricant et le personnel de l'accueil. Un bébé est une personne physique, comptant dans le nombre d'occupants.

Aucune tente au sein du Camping et par conséquent, sur l'emplacement ou la terrasse n'est autorisée. Il est strictement interdit de dormir sur une terrasse ou dans un véhicule de quelle que nature que ce soit et quelle que soit sa catégorie, au sein du Camping et ce pour des raisons de classement 4 étoiles. Il est donc obligatoire de dormir dans son Cottage ou son Lodge. Aucun affichage de quelle que nature que ce soit n'est autorisé.

Emplacements des Chalets, Cottages et des Lodges : Les toiles de tente sont strictement interdites dans l'enceinte du Camping. L'installation de carport ou autres supports de même nature pour tout type de véhicule, est strictement interdit.

L'installation de piscine gonflable ou autres piscines aux matériaux différents, est interdite dans l'enceinte du Camping et par conséquent sur les emplacements. Aucun support ou matériel divers ne doit délimiter les 4 côtés des emplacements dont la partie de devant, afin de laisser libre de sortie le Lodge ou le Cottage en cas d'urgence.

Aucune modification ne pourra être apportée à l'emplacement sur lequel vous séjournerez (tranchées, trous, etc...). Il est strictement interdit de délimiter par des moyens personnels son emplacement sur les 4 côtés.

Tenue et Aspect des Installations : Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, l'hygiène et à l'aspect du Camping et de ses équipements collectifs. Les plantes et décorations florales devront être respectées. Il est interdit de planter des clous ou autres ustensiles dans les arbres ou sur un quelconque support appartenant au Camping. Il est interdit de couper des branches ou fleurs appartenant au Camping. Toutes dégradations constatées, seront à la charge de son auteur. Aucune eau polluée ne doit être jetée sur le sol ou dans les caniveaux.

Accès Wi-Fi : Accessible sur l'ensemble du Camping (y compris les Chalets, Cottages et les Lodges). Conditions et tarifs affichés au bureau d'accueil. En cas de dysfonctionnement ponctuel ou prolongé du réseau Wi Fi, le gestionnaire décline toute responsabilité et ne procèdera à aucun remboursement pour les tickets payants.

Accès TV - Climatisation Réversible : Le gestionnaire n'est tenu d'aucun remboursement sur le séjour, en cas de dysfonctionnement ponctuel ou prolongé du réseau TV et/ou du système de climatisation réversible présent dans les Cottages et Lodges concernés. En cas de restriction électrique émanant des services de l'état ou d'une sur consommation électrique ponctuelle pouvant entraîner un risque de coupure électrique générale ou partielle du Camping, la climatisation réversible, limitée à 23°C à son minimum, peut être coupée temporairement de 14h à 22h, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par le client.

Port du Bracelet

- Pour les « Vacanciers » (qualité de Clients) : Obligatoire pour accéder au Camping avec l'ensemble de ses infrastructures et services.
- Pour les « Propriétaires de Cottage et Lodge RML ou HLL nommés « Résidents » (qualité de Clients) : Obligatoire du 1^{er} Avril jusqu'à la Fin des vacances de la Toussaint, pour accéder au Camping, avec l'ensemble de ses infrastructures et services.
- Pour les « Visiteurs » : Obligatoire du 1^{er} Avril jusqu'à la Fin des vacances de la Toussaint, pour accéder au Camping, avec l'ensemble de ses infrastructures et services, sauf pour l'ensemble des bassins aquatiques et les animations du Camping, qui sont interdits d'accès aux visiteurs (bracelet payant uniquement en Juillet et Août 3 € par personne et gratuit pour les enfants de moins de 5 ans).

Aires de Jeux Enfants, Ados et Adultes (OHANA - MAÏ KAÏ - HALEAKALA et autres Espaces de Loisirs)

- Les terrains de Football et de Beach Volley (tout public) : Ouverts du 1^{er} Avril jusqu'aux Vacances de la Toussaint (Horaires et Jours d'Ouverture indiqués à l'Accueil).
- L'aire de jeux enfants OHANA : Ouvert du 1^{er} Avril jusqu'aux Vacances de la Toussaint (Horaires et Jours d'Ouverture indiqués à l'Accueil).
- Le City Stade (tout public) : Ouvert du 1^{er} Avril jusqu'aux Vacances de la Toussaint (Horaires et Jours d'Ouverture indiqués à l'Accueil).
- L'aire de Fitness MAÏKAÏ : Ouvert du 1^{er} Avril jusqu'aux Vacances de la Toussaint (Horaires et Jours d'Ouverture indiqués à l'Accueil).
- Le terrain de Pétanque HALEAKALA avec son aire de jeux enfants : Accessible toute l'Année.
- L'espace extérieur Jeux Vidéo : Ouvert en Juillet et Août (sauf pendant les spectacles du soir).

Pour des raisons de sécurité, le gestionnaire, peut fermer temporairement une ou plusieurs aires de jeux, si les conditions climatiques ou autres événements mettent en danger la vie de ses occupants. Toute attitude malveillante ou irresponsable, fera l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive décidée par le gestionnaire.

Bassin de Baignade Naturelle non Chauffé - LAGOON BEACH : Ouvert de 09h30 à 19h30 du 1^{er} Juin au 30 Septembre (Cas N°1 : le gestionnaire pourra à tout moment fermer temporairement le bassin, en cas de problème technique ou si les conditions techniques et/ou climatiques ou autres événements mettent en danger la vie de ses occupants - Cas N°2 : le gestionnaire pourra décider d'ouvrir plus tard en Juin et/ou de fermer plus tôt en septembre le bassin de baignade naturelle, si les conditions techniques et/ou climatiques ou autres événements ou analyses d'eau mettent en danger la vie de ses occupants ou ne permet pas à l'eau naturelle de rester translucide ou que l'apparition d'algues vertes intervient : Dans ces 2 cas, le client ne pourra pas demander un quelconque dédommagement).

Piscine Couverte Chauffée - MOANA : Ouverte de 10h00 à 19h00 du 1^{er} Avril jusqu'à la fin des Vacances de la Toussaint (le gestionnaire pourra à tout moment fermer le bassin temporairement en cas de problèmes techniques et/ou climatiques ou autres événements pouvant mettre en danger la vie de ses occupants : le client ne pourra pas demander un quelconque dédommagement).

Parc Aquatique Chauffé- KAÏ : Ouvert de 10h00 à 19h00 du 1^{er} Juin au 30 Septembre (le gestionnaire pourra à tout moment fermer le bassin temporairement en cas de problèmes techniques et/ou climatiques et/ou autres événements pouvant mettre en danger la vie de ses occupants : le client ne pourra pas demander un quelconque dédommagement). **Taille minimum 1,20 m pour accéder aux 3 Toboggans.**

Chauffage des Bassins Aquatiques KAÏ et MOANA : Le gestionnaire pourra à tout moment stopper le chauffage des bassins aquatiques KAÏ et MOANA, en cas de problème technique ou pour le bassin aquatique KAÏ, que la température extérieure la nuit ou en matinée au mois de septembre, est inférieure à 15°: le client ne pourra pas demander un quelconque dédommagement.

Bar Snack - LE BLUE BAY : Tenue correcte exigée - Ouvert durant les vacances d'été (horaires et jours d'ouverture affichés à l'entrée du bar snack). Toute personne trop alcoolisée pourra être amenée à être exclue du bar snack (restauration rapide), temporairement voire définitivement, en cas de comportement malveillant ou agressif. Toute personne arrivant au bar snack déjà alcoolisée se verra refuser le moindre verre d'alcool et nous pourra en aucun cas demander à une tierce personne d'avoir le moindre verre d'alcool, sous peine que les 2 personnes soient exclues du bar snack temporairement. **L'alcool pour les mineurs est strictement interdit**, sachant qu'aucune personne majeure, quel que soit le lien familial, ne peut donner un quelconque verre d'alcool à une personne mineure. Pour des raisons de santé, nous vous rappelons que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Consommation obligatoire au sein du bar snack avec ses terrasses extérieures.

Aires de Jeux, Bassin de Baignade Naturelle non Chauffée, Piscine Couverte Chauffée et Parc Aquatique Chauffé : Non surveillés (sauf pendant les vacances d'Eté et selon les horaires et jours de surveillance indiqués), les enfants mineurs devront être accompagnés d'une personne majeure responsable, qui assurera leur surveillance. Pour des raisons d'hygiène, les bermudas, maillots-shorts, tee-shirts et vêtements divers (non conformes à la baignade) sont interdits. Seuls les slips de bain (1 pièce ou 2 pièces), tee-shirts spécial piscine et couches bébé waterproof sont acceptés pour pénétrer dans l'enceinte des 3 bassins de baignade. Le port du string et du monokini sont interdits. La pratique du naturisme n'est pas autorisée. Pour des raisons d'hygiène, tout vêtement avant de se baigner, qui ne permet pas de faire subir au corps, la douche obligatoire, avant d'entrer dans les 3 bassins de baignade, est interdit.

Dans l'enceinte des 3 bassins de baignade, sont interdits : Les jeux de plage (sauf les petits seaux, petits râteaux et petites pelles en PVC), balles de tennis, petites balles, ballons, jeux gonflables de grande taille, grosses bouées, matelas gonflables, bateau gonflable, planches de surf, chaussures, nourriture, boissons, tabac, vapotage et couche bébé traditionnelle.

Des supports de parasols sont présents dans l'enceinte des 3 bassins de baignade, pour y mettre vos parasols (il est interdit de planter dans le sable du lagon ses parasols, au risque d'abîmer le liner sous la couche de sable). Présence de panneaux d'affichage à l'entrée des 3 bassins de baignade, avec leur propre règlement intérieur et les analyses d'eau ARS.

Il est formellement interdit de pénétrer dans l'enceinte des 3 bassins de baignade, en dehors des horaires d'ouverture. Pour des raisons d'hygiène, il est obligatoire de pénétrer pieds nus dans l'ensemble des 3 bassins de baignade et par conséquent de mettre ses chaussures dans l'enceinte des 3 bassins de baignade, soit à l'entrée sur les étagères bois, soit dans vos sacs ou les bacs plastiques à la disposition des baigneurs (poser ses chaussures sur le sol ou le sable est strictement interdit).

Laisser sa serviette en votre absence, plus de 15 mn sur un transat, est strictement interdit et sera retirée systématiquement du transat pour laisser la place aux nouveaux baigneurs.

Très Important : Les visiteurs n'ont pas accès aux 3 bassins de baignade du Village Vacances.

Nudisme Partiel ou Total et Naturisme : Pratique strictement interdite dans l'enceinte du Camping.

Visiteurs : Ils peuvent être admis dans l'enceinte du Camping, avec passage obligatoire à l'accueil (payant en Juillet et Août 3 € par personne sauf pour les enfants de moins de 5 ans). L'accès au bassin de baignade naturelle, à la piscine couverte chauffée, au parc aquatique chauffé et aux animations, sont interdits et la ou les nuitées dans l'hébergement interdites. Le visiteur est sous la responsabilité du client qui le reçoit, après en avoir avisé le personnel de l'accueil (date et heure d'arrivée à indiquer). Le véhicule devra obligatoirement rester sur le parking du Camping.

Véhicules Electriques ou Hybrides : Il est strictement interdit de brancher son véhicule sur une prise électrique ou tout autre support électrique dans l'enceinte du Camping (en cas d'infraction constatée, un forfait de 100 € sera alors appliqué et déduit de la caution aussitôt). Des bornes de recharge payantes sont présentes.

Laverie : 3 lave-linges et 2 sèche-linges disponibles toute l'année. Tarifs affichés à l'entrée du Camping et à l'accueil.

Barbecues : Seuls les barbecues gaz ou électriques et planchas sont autorisés sur le Camping pour des raisons de sécurité incendie. Il est interdit de placer son barbecue gaz ou électrique ou sa plancha sur les terrasses bois ou proche des Cottages et des Lodges, pour des raisons de salissures grasses ou déformations dû à la chaleur, venant dégrader le bois de la terrasse ou le bardage bois et/ou pvc du Cottage ou du Lodge.

Incendie, Autres Événements à Risques et Sécurité : Un cahier de sécurité et d'évacuation, est à votre disposition à l'accueil et dans vos classeurs de bienvenue. Des panneaux de sécurité incendie sont installés sur l'ensemble du site en cas d'évacuation d'urgence jusqu'au point de rassemblement. Les bougies, les chauffages à pétrole, les réchauds à gaz et les feux ouverts sont strictement interdits (bois, cartons...). Attention aux cendres des cigarettes et les mégots de cigarettes doivent être éteints et ramassés. En cas d'incendie ou autres événements à risques, aviser immédiatement la direction du Camping et suivre les instructions d'évacuation jusqu'au point de rassemblement. **Les RIA (Robinets d'Incendie Armés) et les extincteurs présents dans l'enceinte du Camping, sont utilisables en cas de nécessité.** Des trousse de sécurité se trouvent dans les principaux points d'accueil du public. Toute personne suspecte doit être signalée auprès du gestionnaire ou du personnel de l'accueil. En cas de début d'incendie, utilisez immédiatement les RIA et les extincteurs se trouvant sur le Camping et pensez à aviser immédiatement la Direction du Camping au 05.46.84.89.40 et/ou le numéro SOS 24h/24h au 06.70.27.27.61. En cas d'évacuation d'urgence, suivre le fléchage photoluminescent « issue de secours » pour se regrouper jusqu'au point de rassemblement éclairé du terrain de pétanque, ainsi que les instructions faites par le personnel et/ou le gardien d'Été du Camping avec les hygiaphones et les hauts parleurs fixes, dont les messages sont automatisés en français et en anglais. En cas d'évacuation d'urgence, un cahier de présence obligatoire permet à la Direction et au gardien d'Été du Camping, de maîtriser en toute sécurité, l'évacuation des clients, jusqu'au point de rassemblement éclairé du terrain de pétanque.

Vols et Dégradations : Le gestionnaire est uniquement responsable des objets déposés à l'accueil. Les clients gardent l'entièvre responsabilité de leurs équipements, matériels, véhicules roulants ou non roulants et autres objets divers. Le gestionnaire s'exonère d'une quelconque responsabilité et invite ses clients à faire preuve d'une grande surveillance de leurs biens durant leur séjour et d'être parfaitement assurés. Doit être signalé au gestionnaire ou au personnel de l'accueil, la présence de toute personne suspecte.

Accidents et Autres Incidents : Plusieurs trousse de secours sont disponibles dans les principales infrastructures du Camping durant les périodes d'ouverture. Présence d'un gardien de nuit l'Été, pour intervenir en cas d'urgence. En journée et pendant les heures d'ouverture, le bureau d'accueil peut être contacté au 05.46.84.89.40. Rappel des numéros d'urgence : SAMU (Tel : 15) - Pompiers (Tel : 18) - Police (17) - N° d'Urgence Européen (112) - Gendarmerie (05.46.84.61.79). Toute l'année, astreinte de Jour et de Nuit obligatoire d'un technicien du Camping, en cas d'extrême d'urgence, avec affichage du numéro SOS : 06.70.27.27.61, sur le portillon d'entrée du Camping, le classeur de bienvenue et l'étiquette autocollante sur la porte d'entrée du Cottage ou du Lodge.

Dommages : Toutes dégradations des locaux, infrastructures diverses et autres installations du Camping, engageront la responsabilité de son auteur, qui se verra facturer les dommages subis.

Nuisances Sonores : Entre 23h et 8h, le silence devra être de rigueur pour le respect de ses voisins sauf pour les véhicules roulants. Les appareils sonores devront être réglés en conséquence. Les fermetures des coffres et portières devront être le plus discrètes possible. Une exception sera faite pour tous les événements organisés tout au long de l'année par le Camping, quel que soit le ou les lieux des animations. Aucun client ou visiteur du Camping ne pourra empêcher la préparation et la réalisation des événements organisés par le Camping ou des partenaires professionnels du Camping, pour quel que motif que ce soit.

Jeux : Aucun jeu violent ou dangereux ne doit avoir lieu sur le Camping. Il est interdit de grimper aux arbres ou d'escalader une clôture ou autres supports non destinés à cet usage.

Animaux : Seuls les chiens sont acceptés, sauf les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} Catégorie. 1 chien de moins de 40 kg ou 2 petits chiens sont autorisés pour les clients « Vacanciers » par Cottage ou Lodge loué, avec port d'un collier antipuce obligatoire (autres animaux interdits). Carnet de santé obligatoire, à présenter à l'accueil dès votre arrivée (tatouage ou puce et vaccins en règle). Les propriétaires de chiens, devront les accompagner en dehors du Camping pour leurs besoins. Toute déjection accidentelle dans l'enceinte du Camping devra être ramassée et mise à la poubelle dans un sac plastique, mis à votre disposition à l'accueil. Accès interdit sur les aires de jeux, l'ensemble des 3 bassins de baignade, à la laverie, la salle d'animation enfant et dans le bâtiment principal à usage de bar snack animation. Tenue en laisse obligatoire sur son emplacement et dans l'enceinte du Camping. Pour les clients « Propriétaires de leur Mobil Home RML ou Chalet HLL », sont autorisés les chiens (sauf ceux de 1^{ère} et 2^{ème} Catégorie) et les chats, sans restriction de poids, avec tenue en laisse obligatoire.

Ordures Ménagères : Trier vos déchets est obligatoire (affichage des modalités de tris, à l'entrée du local poubelle). Gros cartons, déchets verts, bois, métal et encombrants divers sont interdits. Les déchets en verre devront être déposés dans le conteneur à verre.

Linge : Étendage sur séchoir obligatoire. Fil ou corde à linge entre les arbres ou autres supports sont interdits.

Eau et Analyses ARS : Lavage interdit des véhicules toutes catégories confondues (avec ou sans moteur), vélos, cyclomoteurs, remorques et bateaux (à moteur ou non) au sein du Camping. En cas de restriction d'eau, émanant d'une décision des services de l'état, le gestionnaire pourra être amené à réduire, les jours et/ou horaires d'ouverture des bassins aquatiques (voire les fermer temporairement sur une ou plusieurs journées) ou autres apports d'eau divers au sein du Camping, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé, le gestionnaire n'étant pas responsable des restrictions d'eau imposées. En cas d'analyses ARS, imposant pour des raisons de sécurité, en terme d'hygiène, la fermeture d'un ou plusieurs bassins aquatiques, sur une ou plusieurs journées, et ce quel que soit le degré de responsabilité du gestionnaire, aucun dédommagement ne pourra être demandé au gestionnaire.

Réclamations : Une boîte destinée à cet usage, est disponible à l'accueil, durant les heures d'ouverture. Seules les réclamations signées, datées, relatant des faits précis et récents seront pris en compte. Nous y attacherons beaucoup d'importance pour solutionner tous vos petits tracas et vous laisser « une belle image » du Camping.

Boîte à Idées : Elle est disponible à l'accueil, durant les heures d'ouverture. Nous y apporterons la plus grande attention, pour que vos vacances soient des plus agréables.

Protection de l'Environnement- Mesures Sanitaires face aux Risques Épidémiques : Le Camping le Village Vacances LE LAGON DE LA PRÉE **** est très sensible à la protection de l'environnement, à la protection et à la sécurité sanitaire de ses clients et visiteurs en terme d'hygiène, mais aussi pour lutter contre tout risque épidémique.

- Toute L'Equipe du Camping Le Village Vacances Le Lagon de la Prée **** vous souhaite un agréable Séjour -



**Philippe et Graziella, les Propriétaires Gérants du Camping
Le Village Vacances Le Lagon de la Prée ******



Le Village Vacances Le Lagon de la Prée **** - 305 rue du Petit Loir - 17450 Saint-Laurent de la Prée

Téléphone : 05.46.84.89.40 - Mail : contact@lagondelapree.com - Site internet : www.lagondelapree.com

Arrêté préfectoral par classement ATOUT FRANCE du 17 juin 2022 - Camping classé 4 étoiles - 199 emplacements Tourismes « grand confort caravanes »
RML et HLL - SAS PROSECAMP au capital de 15000 euros - RCS La Rochelle 531 460 913 - 2011 B 358 - APE 5530Z